

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 juillet 2004
Français
Original: anglais

**Vingt-deuxième rapport du Secrétaire général
sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
(MINUSIL)****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1537 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 30 mars 2004, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 30 septembre 2004. Dans la même résolution, le Conseil a approuvé la recommandation que j'avais formulée, tendant à ce qu'une présence résiduelle de la MINUSIL demeure en Sierra Leone pour une période initiale de six mois à compter du 1^{er} janvier 2005, et m'a demandé d'engager les préparatifs nécessaires afin d'assurer un passage sans heurts de la configuration actuelle de la MINUSIL à une présence résiduelle. Le Conseil m'a également demandé de mesurer tous les trois mois les progrès accomplis par rapport aux critères retenus aux fins de la réduction des effectifs de la MINUSIL, notamment en ce qui concerne les capacités du secteur de la sécurité sierra-léonais. Le présent rapport décrit les progrès accomplis jusqu'à présent dans la réduction des effectifs de la Mission et évalue la situation au regard de la sécurité et l'application des critères retenus.

II. Sécurité

2. La situation d'ensemble en Sierra Leone est restée stable sur le plan politique et sécuritaire, ce qui a permis à la MINUSIL de continuer à appliquer le plan d'ajustement et de réduction des effectifs, et de retrait. Cette situation favorable sur le plan de la sécurité a également permis à la MINUSIL de remettre aux autorités la responsabilité de la sécurité dans les provinces nord et sud. La MINUSIL continuera à aider la police sierra-léonaise dans ces régions, notamment pour les patrouilles et pour la surveillance de la sécurité d'ensemble. Dans la province orientale et dans la zone occidentale du pays, qui couvre principalement Freetown et les campagnes environnantes, la remise aux autorités de la responsabilité première de la sécurité est prévue, respectivement, en août et en septembre 2004.

3. La MINUSIL et le Gouvernement sierra-léonais ont continué à évaluer ensemble la situation sur le plan de la sécurité lors des réunions hebdomadaires du



Groupe de coordination du Conseil de sécurité nationale. La Mission a étroitement coopéré avec les comités de sécurité des provinces et des districts et a mené de fréquents exercices communs avec la police sierra-léonaise et les forces armées de la République de Sierra Leone. Cependant, il est nécessaire de mieux coordonner les activités de ces comités, pour qu'elles aient plus d'effet. À ce sujet, le Bureau de la sécurité nationale pourrait assumer la tâche de gérer ces comités.

4. Malgré la relative stabilité qui règne dans le pays, les difficultés socioéconomiques demeurent une cause de frustration dans la population. Le prix des denrées de première nécessité et des articles importés continuent à augmenter à Freetown et dans tout le pays, et le paiement tardif des traitements et des prestations a suscité plusieurs grèves dans le secteur public. Avec la saison des pluies, la situation économique pourraient se compliquer et entraver la reprise. Le paupérisme généralisé, le chômage, le fait que certains groupes sont laissés pour compte, en particulier la jeunesse, pourraient compromettre la stabilité du pays.

5. La relation entre le personnel des forces armées et le personnel de police demeure une source de préoccupation. La coopération entre les diverses forces de sécurité a notablement progressé au niveau de l'encadrement, et plusieurs exercices communs ont été menés dans l'ensemble du pays. Cependant, durant la période considérée, deux incidents ont eu lieu à Freetown entre des policiers et des militaires. Le premier a été déclenché par une tentative d'arrestation, par la police, d'un civil qui aurait été en possession d'un lot important d'uniformes militaires. Le second a eu lieu durant un défilé, le lundi de Pâques, quand un officier a été arrêté pour avoir menacé de voies de fait un policier dans l'exercice de ses fonctions. Le Gouvernement a diligenté une enquête sur ces deux incidents. Il est important que les deux principaux services du secteur de la sécurité en Sierra Leone collaborent et s'entraident.

6. De nombreux observateurs estiment que les procès en cours au Tribunal spécial, qui ont commencé en juin 2004 et devraient s'achever en 2005, pourraient être une cause d'instabilité. On craint que des éléments hostiles à ces procès usent de moyens violents pour perturber les travaux du Tribunal. La nécessité d'assurer la protection des témoins durant les procès et après est également une difficulté considérable. De ce fait, la MINUSIL, en coopération avec l'équipe chargée de la sécurité du Tribunal spécial et avec la police sierra-léonaise examine les dispositions prises en matière de sécurité pour être à même de faire face à toute éventualité.

7. Bien que la situation au Libéria continue à s'améliorer à la faveur du déploiement de la Mission des Nations Unies dans ce pays, la situation générale sur le plan de la sécurité dans les zones frontalières demeure préoccupante et elle doit être suivie avec soin. Il faut continuer à patrouiller avec rigueur les frontières de la Sierra Leone jusqu'à ce que le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion au Libéria soit achevé. La sécurité le long de la frontière avec la Guinée demeure elle aussi préoccupante : certains membres des forces armées guinéennes auraient été vus se livrant à des travaux agricoles et à la chasse à l'intérieur du territoire sierra-léonais. Cela a amené les forces armées sierra-léonaises à se déployer plus près de la frontière avec la Guinée. Dans l'est du pays, des préoccupations semblables ont été signalées à propos d'incidents où des Sierra-Léonais auraient été harcelés à la frontière, le long du fleuve Meli. Par ailleurs, la

situation politique et sécuritaire compliquée en Côte d'Ivoire pourrait retentir sur le Libéria, et, par contrecoup, sur la Sierra Leone.

III. Élections locales

8. Tenues le 22 mai 2004, les élections locales ont reconstitué une importante institution de gouvernement, dont le mauvais fonctionnement avait été l'une des principales causes de conflit en Sierra Leone. Étant donné la complexité du processus et compte tenu du fait que 32 années s'étaient écoulées depuis que les assemblées locales avaient été dissoutes, le bon déroulement de la consultation électorale est à mettre au crédit du peuple sierra-léonais comme de la Commission électorale nationale et de la police sierra-léonaise. Grâce à ces élections, 475 conseillers ont été élus dans 394 circonscriptions dans le pays. Il est encourageant que 2 271 435 électeurs aient pu être inscrits sur les listes électorales. En avril, la Commission électorale a accepté la désignation de 1 132 candidats, dont 20 seulement ont par la suite été disqualifiés. Le 21 mai, 12 de ces candidats disqualifiés appartenant au Parti populaire sierra-léonais ayant fait appel, la Commission a décidé que trois d'entre eux pourraient se présenter, mais cette procédure a retardé la consultation électorale dans trois circonscriptions. Dans trois autres, des problèmes techniques ont empêché le scrutin le 22 mai. Les électeurs se sont finalement rendus aux urnes dans ces six circonscriptions le 5 juin.

9. Sur les 1 115 candidats approuvés par la Commission électorale, 107 étaient des femmes, 347 étaient des candidats indépendants, le reste des candidats appartenant à l'un ou l'autre des deux principaux partis politiques, le SLPP et l'APC (All People's Congress), ou à trois autres partis dont les candidats ne se présentaient que dans la zone occidentale. Le RUF n'a pas pris part à la consultation électorale, pour des raisons financières, croit-on savoir.

10. Après les élections, la Commission a entendu plus de 70 recours et pétitions. La plupart ont été rejetés après l'enquête qu'elle a faite. La Commission a également décidé que les élections auraient lieu à nouveau le 3 juillet 2004 dans huit circonscriptions. Selon les résultats officiels, le SLPP aurait la majorité dans 279 circonscriptions et contrôlerait 13 assemblées locales, surtout dans le sud et l'est du pays. L'APC l'a emporté dans 27 circonscriptions et c'est ainsi assuré le contrôle de quatre conseils, dans le nord du pays, et 23 dans la zone occidentale. En outre, 29 candidats indépendants ont été élus.

11. La MINUSIL, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires internationaux ont activement participé aux travaux de la Commission électorale nationale. La campagne électorale, qui avait commencé le 22 avril et s'est achevée le 20 mai a généralement été sans histoire. Cependant, avant le jour du scrutin, on a signalé quelques plaintes pour harcèlement et pour manœuvres d'intimidation à l'encontre de candidats indépendants et de candidats appartenant aux principaux partis. Certains chefs traditionnels ainsi que certains officiels ont été accusés d'ingérence dans le processus électoral et le Président de la Commission électorale a vigoureusement dénoncé ces pratiques. Durant la préparation des élections, 788 employés temporaires de la Commission électorale ont reçu une formation et ont été déployés dans l'ensemble du territoire pour assurer une instruction civique des électeurs, et si le taux de participation a été inférieur à ce qui était attendu, le scrutin a été paisible, aucun incident majeur

n'étant signalé. Une fédération de 14 associations, le National Election Watch, a déployé le jour du scrutin 1 437 observateurs accrédités. Ces associations ont considéré que la consultation électorale avait été généralement honnête, transparente et dépourvue de violence.

12. La MINUSIL a apporté un appui logistique important à la préparation de la consultation électorale. Elle a assuré des services de transport terrestre et aérien à la plupart des chefferies, apporté un appui en matière de transmissions, aidé la Commission à ouvrir son principal centre d'opérations, et fourni des conseils techniques. La composante de police civile de la MINUSIL a organisé un programme détaillé de police des élections à l'intention des autorités de police sierra-léonaise. Le Groupe de l'information de la Mission a facilité le travail de la Commission en organisant des discussions détaillées sur la préparation des élections et a recruté et formé 20 journalistes locaux pendant la période électorale. Le PNUD a financé aussi des activités d'instruction civique, organisé le décaissement des fonds affectés à la Commission et assuré la gestion financière et la formation comptable du personnel de la Commission sur le terrain. La coopération britannique (DFID) et l'Union européenne ont de leur côté apporté une aide technique et financière.

13. Pour préparer les élections prévues en 2007, le Président de la Commission électorale a, le 21 avril, adressé une lettre à l'ONU, demandant la poursuite de l'assistance technique, en particulier pour la formation et le perfectionnement professionnel du personnel électoral de la Commission. À ce sujet, l'ONU a dépêché en Sierra Leone, en juin, une mission afin d'évaluer les besoins électoraux.

IV. Application du plan de réduction des effectifs

14. Dans sa résolution 1537 (2004) du 30 mars 2004, le Conseil de sécurité s'était réjoui de mon intention d'adapter le calendrier de réduction des effectifs de la MINUSIL en 2004, afin que la réduction de l'effectif militaire se fasse plus progressivement et afin d'assurer sans heurts le passage de la configuration actuelle de la MINUSIL à sa présence résiduelle en 2005. Cette réduction des effectifs les ramènerait de leur niveau actuel de 11 500 à 5 000 militaires et 260 observateurs militaires environ entre juin et décembre 2004, puis, par la suite, à 3 250 militaires avec 141 observateurs militaires au 28 février 2005. Selon ce nouveau calendrier de réduction des effectifs, le retrait de toutes les forces de la MINUSIL du Secteur central a été achevé, avec le rapatriement du personnel du quartier général du Secteur central, du bataillon bangladais restant, du groupe médical bangladais, des éléments bangladais de l'unité de transmission et du bataillon népalais. Avant la fermeture du Secteur central le 28 mai 2004, la MINUSIL a remis le soin de la sécurité dans ce secteur aux autorités nationales. Comme c'est la première fois que la MINUSIL a remis une zone aussi vaste aux autorités de police sierra-léonaises, la réduction de l'effectif est menée avec une prudence particulière. Après la réduction de 11 500 à 10 500 de l'effectif militaire, le déploiement de la Mission a été reconfiguré, les trois secteurs (Ouest, Centre et Est) étant regroupés en deux commandements, Nord et Sud. Le quartier général du premier est situé à Freetown, celui du second à Koidu.

15. L'application de la phase suivante de la réduction des effectifs commencera en septembre et sera achevée en décembre 2004 et suppose le déploiement de la Force

des Nations Unies dans trois localités d'importance stratégique, Freetown, Kenema et Bo. À la fin de cette phase, l'effectif militaire aura été ramené à 5 000 hommes. Sur ce nombre, 1 500 militaires environ seront provisoirement conservés au-delà de décembre 2004 pour apporter un appui logistique en vue du rapatriement et de la réduction définitive des effectifs. Parmi ces forces figureront la compagnie de gardes et d'administration kényane, le commandement Sud et le commandement Nord, le groupe ukrainien de transport et de maintenance, l'unité de signalisation bangladaise et l'hôpital jordanien de niveau III. Pour faciliter les tâches administratives et assurer sans heurts le passage à la nouvelle configuration de la Force, le rapatriement des effectifs mentionnés plus haut aura lieu en janvier et février 2005. Les 3 250 militaires restants, avec les 141 observateurs militaires, resteront dans le pays après février 2005 et seront stationnés dans 11 localités dans l'ensemble du territoire; ils auront pour tâche d'aider les autorités nationales chargées de la sécurité d'écarter les menaces qui pourraient peser sur la sécurité et les aider par des programmes de « mentorat ».

V. Application des critères retenus

A. Renforcement de la capacité de la police sierra-léonaise

16. Depuis mon dernier rapport, la police sierra-léonaise a, de façon générale, continué à progresser vers le stade où elle pourra se charger du maintien de l'ordre public. Avec l'aide de la MINUSIL et des conseillers dépêchés par le Commonwealth, le rythme du recrutement des policiers sierra-léonais a été accéléré et la formation des élèves policiers a été améliorée. C'est en juillet 2005 qu'on devrait retrouver, comme prévu dans le mandat, les niveaux qui prévalaient avant la guerre, à savoir 9 500 policiers formés. À ce jour, 1 377 policiers ont ainsi été formés, ce qui porte à 7 903 l'effectif de la police sierra-léonaise. Compte tenu du taux d'élimination naturelle, on s'attend à ce qu'à la fin de 2004 on soit parvenu à un effectif de 8 200 policiers. La construction de casernes supplémentaires, pour les policiers, devrait être achevée en juillet 2004 et l'augmentation de la capacité de l'école de police de Hastings permettra d'accroître le nombre de recrues, l'effectif de chaque promotion passant de 400 à 600.

17. La composante de police civile de la MINUSIL a actuellement un effectif de 126 policiers. En décembre 2004, il devait être ramené à 80 policiers, le nombre de localités où sont installées les équipes passant de 18 à 9. La nouvelle structure de la composante de police civile de la Mission des Nations Unies comprendra 9 policiers attachés au quartier général, dont le commissaire de police; 6 conseillers stratégiques qui s'occuperont des questions de police des frontières, de police de l'extraction des diamants et de la sécurité des aéroports; 15 conseillers spécialisés s'occupant du renseignement, des rapports avec Interpol, de la police de proximité, de l'unité de soutien à la famille, d'une école de conduite automobile et d'autres domaines de spécialisation; et 15 formateurs des Nations Unies et 35 « mentors ». Les formateurs seront déployés à l'école de police de Hastings et dans les trois centres régionaux de formation de Makeni, Kenema et Bo. Les mentors seront détachés auprès des principales unités de police sierra-léonaises.

18. Durant la période considérée, la MINUSIL a continué à aider la police sierra-léonaise à améliorer les normes de comportement professionnel. Les stages de

formation professionnelle portent entre autres sur la police de proximité, le respect des droits de l'homme, l'administration de la police, les techniques d'interprétation des empreintes digitales, le recueil de renseignements et la gestion des archives. La MINUSIL a également financé la rénovation des centres régionaux de formation des policiers de Makeni et de Bo, ce qui a permis d'organiser des cours à l'intention des hauts responsables policiers. En même temps, la MINUSIL et d'autres organismes des Nations Unies organisent aussi une série de réunions de travail sur les droits de l'homme à l'intention des forces de police locales, qui portent sur les droits de l'homme et les questions de respect de la légalité, la déontologie, les droits des femmes et des enfants et le traitement à réserver aux suspects. Jusqu'à présent, 2 000 policiers ont profité de cette formation. Cependant, il est manifeste qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la compétence professionnelle de la police sierra-léonaise et la porter au niveau des normes internationales.

19. La MINUSIL continue aussi à concourir au déploiement de la police sierra-léonaise dans les zones d'où la Mission s'est retirée. Ce déploiement dépend cependant de la solution de problèmes de main-d'œuvre et de ressources et en particulier de la construction de locaux, notamment les commissariats de police et les casernes. La construction de commissariats et de casernes, financée par le PNUD, le DFID et le Fonds d'affectation spéciale pour la MINUSIL se poursuit et devrait être achevée en décembre 2004. La DFID et le PNUD financent dans cette optique la construction de huit casernes à Koidu/Motema, Jendema, Makeni, Kamakwe, Tongo, Daru, Segbwema et Kailaun. Une aide supplémentaire est cependant la condition du succès de ce programme. À ce propos, il est indispensable que les donateurs fournissent des ressources permettant de satisfaire les besoins d'équipement et les besoins logistiques de la police sierra-léonaise, de façon à lui permettre d'assumer toutes ses responsabilités dans le maintien de la sécurité au moment où la MINUSIL aura achevé son retrait.

B. Renforcement de la capacité des forces armées

20. Les forces armées de la République de Sierra Leone ont également progressé dans leur restructuration. La réduction envisagée des effectifs, qui devaient passer de 14 000 à 10 500 soldats d'ici à 2007, se poursuit comme prévu bien qu'il reste encore à trouver les ressources nécessaires pour les phases ultérieures du processus. Avec l'appui de l'Équipe militaire internationale consultative et d'instruction (IMATT), dirigée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les forces armées sierra-léonaises ont élaboré un concept d'opérations révisé pour 2004 qui met essentiellement l'accent sur le développement de la capacité opérationnelle. La nouvelle école militaire récemment créée constitue un important pas en avant vers la mise en place d'une armée moderne, et les programmes de formation de l'école ont été élargis de manière à inclure des cours destinés aux commandants de compagnie, chefs de corps et officiers supérieurs. Le Gouvernement s'emploie aussi à améliorer l'orientation opérationnelle des forces armées sierra-léonaises.

21. La coopération entre les forces armées et les autres organismes de sécurité a été renforcée grâce à leur participation au Conseil de sécurité nationale et à son groupe de coordination. De même, au niveau local, les comités de sécurité de province et de district ont contribué à améliorer les relations entre les organismes de sécurité centraux et les antennes locales. La MINUSIL a formé un certain nombre d'éléments des forces armées aux tâches de police militaire, à l'entretien des

véhicules et aux technologies de l'information et de la communication, entre autres. En tant que mesure visant à renforcer la confiance, Radio MINUSIL a alloué du temps d'antenne aux forces armées et à la police sierra-léonaises pour diffuser des informations hebdomadaires.

22. Toutefois, l'initiative à court terme visant à accroître le nombre de casernes qui a été entreprise conjointement par la MINUSIL, le Gouvernement et les donateurs, risque de ne pas pouvoir être menée à bien avant 2010. Ce retard influera sans aucun doute sur l'efficacité opérationnelle des forces armées. La MINUSIL a poursuivi son aide technique et matérielle à cet important projet.

23. Les forces armées sierra-léonaises continuent de faire face à de grandes difficultés en matière d'infrastructure et de logistique, comme je l'ai déjà souligné dans mes précédents rapports. Le manque de fonds, l'état déplorable des véhicules militaires et la pénurie de matériel de transmissions continuent d'entraver l'efficacité opérationnelle des forces armées, en particulier dans les zones frontalières où un tiers des troupes est déployé. Si le Gouvernement et les donateurs ne consentent pas un effort concerté afin de surmonter ces difficultés, les forces armées ne pourront sûrement pas assumer toutes leurs responsabilités à l'avenir.

C. Consolidation de l'autorité de l'État

24. Le Gouvernement sierra-léonais, appuyé par ses partenaires de développement, continue de progresser dans ses efforts visant à consolider l'autorité de l'État. À cet égard, les locaux des tribunaux de Kailahun, Pujehun et Moyamba, ainsi que le bâtiment de la haute cour à Kenema ont été rénovés grâce à l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Département du développement international. Toutefois, l'administration effective de la justice demeure gravement limitée par la pénurie de magistrats et de juges et l'incapacité de desservir tous les tribunaux de district. Cette situation a fréquemment conduit à l'ajournement des procès, à la multiplication des affaires en instance et au surpeuplement des prisons dans la plupart des districts. Avec l'aide du PNUD, le Gouvernement s'emploie actuellement à recruter des magistrats et d'autres membres des professions judiciaires. Il a déjà reçu un soutien du Commonwealth qui a détaché trois juges auprès des juridictions supérieures. Ces mesures répondront à certains des besoins immédiats, mais il est impératif que les difficultés auxquelles fait face l'appareil judiciaire soient réglées globalement, notamment par des réformes structurelles, afin d'assurer l'administration effective de la justice et la promotion de l'état de droit, qui restent des conditions essentielles pour la paix et le développement durables dans le pays.

25. Afin de faciliter l'interaction avec les groupes de jeunes et de promouvoir la politique nationale en faveur de la jeunesse dans l'ensemble du pays, le Ministère de la jeunesse et des sports, appuyé par la MINUSIL, a créé des bureaux régionaux à Bo, Kenema et Makeni. Un autre événement important pour la consolidation du processus de paix a été la déclaration faite en avril 2004 par le Comité national d'évaluation de la réinstallation des réfugiés, selon laquelle les conditions de sécurité dans la chefferie de Kissi Tongi du district de Kailahun permettaient la réinstallation. Durant la même période, les contingents de la MINUSIL ont mené à bien 16 des 18 projets à impact rapide pour un coût total de 240 000 dollars.

D. Réinsertion des ex-combattants

26. Il convient de rappeler qu'il a été officiellement mis fin, le 31 mars 2004, au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. S'efforçant de tenir les délais, le Gouvernement sierra-léonais a dû régler le problème posé par un dernier groupe d'environ 2 800 ex-combattants qui s'était fait connaître récemment et avait été admis à faire valoir ses droits. Ce groupe a donc reçu au début de juin une indemnité pour solde de compte. Selon la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, 54 000 ex-combattants au total ont reçu des indemnités de réinsertion au cours des quatre dernières années.

27. En ce qui concerne le chiffre estimatif de 500 à 2 000 ex-combattants sierra-léonais qui risquent de se trouver encore au Libéria, les deux Gouvernements, la MINUSIL et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) sont convenus en principe que ces soldats seraient désarmés et démobilisés au Libéria. Ils auraient ensuite le choix de rester dans le pays et d'être incorporés dans le processus de réinsertion au Libéria, ou de retourner en Sierra Leone. Pour ce qui est des 500 à 800 ex-combattants sierra-léonais qui se trouvent peut-être illégalement en Côte d'Ivoire, le gouvernement de ce pays estime qu'ils devraient pouvoir choisir d'être rapatriés en Sierra Leone ou de rester en Côte d'Ivoire en tant que réfugiés. Bien qu'il n'y ait pas de programme spécifiquement destiné à ce groupe, le Gouvernement sierra-léonais estime que les ex-combattants qui choisissent de rentrer au pays devraient avoir la possibilité de participer aux projets communautaires de transition actuellement entrepris. Par ailleurs, environ 450 combattants étrangers, notamment originaires du Libéria, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, se trouvent dans des camps d'internement en Sierra Leone. Les combattants libériens devront être rapatriés à temps pour pouvoir participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion actuellement entrepris dans ce pays. Entre-temps, l'Union européenne finance un programme de formation qualifiée à titre de mesure transitoire en attendant que les détenus libériens puissent être incorporés dans le programme national de réinsertion.

28. La MINUSIL collabore avec la MINUL afin de veiller à ce que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion du Libéria accorde une attention particulière à la réinsertion des enfants sierra-léonais associés aux forces combattantes libériennes, ainsi qu'aux enfants libériens ex-combattants qui se trouvent actuellement en Sierra Leone. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires pour la protection des enfants ont l'intention de procéder au triage des enfants résidant actuellement dans des camps de réfugiés en vue de les incorporer dans le programme de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réinsertion du Libéria. Dans le même contexte, une attention particulière devrait être accordée aux femmes accompagnant les factions armées, l'accent étant mis sur leur réadaptation.

E. Rétablissement du contrôle de l'état sur les activités d'extraction des diamants

29. Au cours de la période considérée, le Gouvernement sierra-léonais a fait de nouveaux progrès vers le rétablissement du contrôle de l'État sur l'extraction des diamants. Le chiffre officiel des exportations de diamants a atteint 50 millions de dollars de janvier à mai 2004, par rapport à 29 millions de dollars durant la même

période en 2003. Le Gouvernement s'attend à ce que ce chiffre augmente sensiblement d'ici à la fin de 2004 en raison de l'extraction actuelle de kimberlite à Koidu et de l'augmentation prévue de l'extraction de diamants sous régime de licence dans l'ensemble du pays.

30. En dépit des progrès accomplis, l'extraction et le commerce illicites des diamants se poursuivent. Dans le cadre de son système de certification, le secrétariat du Processus de Kimberley a proposé aux autorités sierra-léonaises – qui ont accepté – d'établir un mécanisme de contrôle, ce même projet devant être aussi entrepris en Guinée et au Libéria qui sont les deux autres États membres de l'Union du fleuve Mano. Ce mécanisme régional devrait consolider les efforts visant à enrayer les mouvements transfrontières de diamants illicites et renforcer la coopération entre les pays de la sous-région. La MINUSIL a aidé à créer, au sein de la police sierra-léonaise, un service d'enquêtes criminelles et de renseignement sur les diamants et continuera à contribuer au renforcement du contrôle de l'État sur le secteur de l'exploitation.

VI. Droits de l'homme, réconciliation nationale et justice

A. Surveillance et promotion des droits de l'homme

31. Au cours de la période considérée, la MINUSIL a maintenu l'accent sur ses activités de surveillance des droits de l'homme, notamment en visitant les services de police et les prisons et en observant le déroulement des procès. Elle a également intensifié ses activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des services de sécurité et de la société civile. Entre-temps, le Parlement a été saisi pour adoption d'un projet de loi relatif à la commission nationale des droits de l'homme qui est envisagée.

B. Protection des enfants

32. La MINUSIL et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) continuent d'aider le Gouvernement à renforcer le dispositif de protection des enfants. Le Gouvernement leur a demandé d'entreprendre un examen général de l'appareil judiciaire pour mineurs, en mettant l'accent sur la législation et les politiques, les modalités de coopération entre les acteurs étatiques concernés et les activités des institutions judiciaires spécialisées. Ce processus devrait aboutir à un programme de réformes globales du secteur de la justice pour mineurs en Sierra Leone. En outre, un appui est fourni au Comité national directeur de la formation aux droits et à la protection des enfants (à l'intention des forces armées et de la police sierra-léonaises), notamment pour la mise au point de matériels de formation destinés à la police. La MINUSIL et l'UNICEF continuent par ailleurs d'aider la Commission nationale pour les enfants touchés par la guerre à élaborer son programme de mobilisation de l'opinion publique et à faire fonctionner ses centres de traitement des enfants traumatisés par la guerre. Il est prévu que ces centres s'occupent également des enfants des rues dont les problèmes s'aggravent en raison de l'exploitation et des abus. À cet égard, le Gouvernement élabore actuellement, dans le contexte de sa politique de base concernant l'exploitation des ressources

minérales, des réglementations et des politiques en vue de prévenir et d'interdire l'emploi des enfants dans les industries extractives.

33. Le Gouvernement établit actuellement son prochain rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles facultatifs. Sa tâche consiste à élaborer et adopter d'urgence un projet de loi-cadre sur les droits de l'enfant qui mette la législation nationale en conformité avec les engagements internationaux de la Sierra Leone dans ce domaine. Avec l'appui de l'UNICEF, le Gouvernement et les principaux organismes de protection des enfants ont également mis au point les éléments essentiels d'un dispositif de lutte contre la pauvreté des enfants visant à intégrer les questions relatives aux enfants dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, établi par la Banque mondiale à l'intention de la Sierra Leone. La MINUSIL et l'UNICEF continuent de collaborer avec les institutions judiciaires transitoires de la Sierra Leone à leurs travaux relatifs aux enfants, y compris avec le Tribunal spécial au sujet de la protection des enfants témoins.

C. Questions sexospécifiques

34. La Section des droits de l'homme a continué de promouvoir activement la prise en compte des sexospécificités à l'appui des droits de la femme et de l'élimination de la violence dans la famille et de la violence sexuelle. Elle a notamment apporté un soutien au Service d'aide aux familles de la police sierraléonaise. Durant la période considérée, les tribunaux de Freetown ont condamné 12 personnes pour délits de violence à l'encontre des femmes. De plus, certains individus ont été poursuivis et condamnés à diverses peines d'emprisonnement pour attentats à la pudeur commis à l'encontre d'enfants mineurs. Cette situation dénote une évolution positive par rapport au passé alors que très peu d'affaires de ce genre allaient devant les tribunaux.

D. VIH/sida

35. La MINUSIL a continué de diffuser des informations concernant l'impact du VIH/sida sur son personnel militaire et civil, notamment au moyen de programmes de sensibilisation.

E. Commission Vérité et réconciliation

36. Le HCR, avec la coopération du PNUD et du Gouvernement, a identifié des partenaires locaux pour aider à la diffusion du rapport final de la Commission qui devrait être publié en septembre 2004.

F. Tribunal spécial

37. Le 3 juin 2004, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a entamé son premier procès groupé avec la mise en jugement des membres des anciennes Forces de défense civile, y compris l'ancien Ministre de l'intérieur, Sam Hinga Norman. Le procès des membres de l'ancien Revolutionary United Front (RUF) devrait

commencer le 5 juillet, tandis que celui des membres de l'ancien Conseil révolutionnaire des forces armées dépend de la mise en place d'une deuxième chambre de première instance et de l'état de préparation des avocats de la défense.

38. Le Tribunal dispose actuellement de 84 agents de sécurité, dont 24 ont été recrutés au niveau international et 60 dans le pays. Ces agents sont essentiellement chargés de contrôler l'accès au Tribunal et d'assurer la sécurité des salles d'audience et du personnel. De plus, la police sierra-léonaise a détaché 83 policiers qui assurent une garde fixe armée en certains endroits. Toutefois, le Tribunal continue de dépendre de la MINUSIL pour la sécurité de son bâtiment principal, où stationnent deux sections d'intervention rapide des Nations Unies. Par ailleurs, le Tribunal continue d'être tributaire de la MINUSIL pour le transport aérien de son personnel chargé d'effectuer des enquêtes, de rendre visite à des témoins et d'appliquer son programme de mobilisation de l'opinion. Outre le soutien logistique qu'elle apporte au Tribunal à titre remboursable, la MINUSIL a aidé le Tribunal spécial en transmettant à la radio des comptes rendus d'audience à l'intention du pays tout entier et en diffusant en direct les déclarations du Procureur.

39. Il est encourageant de noter qu'après avoir rencontré des difficultés de financement, le Tribunal a pu obtenir des fonds qui lui permettent de fonctionner jusqu'en décembre 2004. Le budget pour le reste de la période de fonctionnement du Tribunal (jusqu'en décembre 2005) est en cours d'établissement en consultation avec le Secrétariat de l'ONU.

40. Le Tribunal prépare actuellement une stratégie de sortie à l'achèvement de son mandat. À cet égard, le Greffier a entamé des négociations avec plusieurs pays quant à la possibilité de conclure des accords bilatéraux sur l'exécution des peines et la réinstallation des témoins. Certains gouvernements ont déjà indiqué qu'ils étaient disposés à coopérer dans leurs régions respectives. Le Tribunal examine actuellement aussi d'autres questions concernant le suivi des activités sur les plans juridique, administratif et logistique.

VII. Situation humanitaire et relance de l'économie nationale

41. L'action humanitaire menée en Sierra Leone a continué d'être axée sur la satisfaction des besoins des réfugiés libériens et le rapatriement des Sierra-Léonais. La Sierra Leone continue d'abriter quelque 66 000 réfugiés libériens, dont 54 000 sont installés dans huit camps, le reste vivant dans des centres urbains et le long de la frontière avec le Libéria. Les opérations visant à faciliter le rapatriement librement consenti de réfugiés libériens devraient commencer en octobre 2004, pour autant que la situation dans ce pays permette de le faire dans la sécurité et la dignité. Une délégation du Gouvernement libérien s'est récemment rendue dans tous les camps de réfugiés et a conseillé aux réfugiés d'attendre le programme de rapatriement organisé, le Libéria n'étant pas encore prêt à faire face à un retour massif. En conséquence, il faudra apporter une aide aux réfugiés et aux collectivités qui les accueillent en 2005 et jusqu'à la fin de l'opération de rapatriement qui devrait durer jusqu'en 2006.

42. Le rapatriement de réfugiés sierra-léonais, principalement de la Guinée et du Libéria, se poursuit. Depuis la reprise du programme en janvier 2004, 15 595 Sierra-Léonais ont été rapatriés et l'on estime qu'à l'achèvement du programme de rapatriement à la fin de juin 2004, 6 000 autres Sierra-Léonais auront été rapatriés.

de la sous-région. Le HCR commencera alors à réduire progressivement l'assistance qu'il fournit aux Sierra-Léonais dans les pays d'accueil. À la fin du mois de mai, plus de 261 000 réfugiés sierra-léonais étaient rentrés dans leur pays depuis le lancement de l'opération de rapatriement en septembre 2000.

43. Les progrès se poursuivent dans la remise en état des secteurs de l'éducation et de la santé. Les écoles ont rouvert dans tout le pays et les programmes de formation pédagogique se déroulent exactement selon le calendrier prévu. Le taux d'inscription dans le primaire a augmenté de 70 % depuis 2002, et les programmes complémentaires d'enseignement accéléré à l'intention des jeunes ont été développés. Le programme national visant à promouvoir la scolarisation des filles dans le secondaire, surtout dans le nord et l'est du pays, est bien accueilli. Les services de santé ont connu une amélioration, et la plupart des districts disposent désormais d'un hôpital central opérationnel. Toutefois, malgré les investissements considérables de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, le secteur de l'éducation se heurte toujours à des problèmes, tels que la pénurie d'écoles, de personnel et de matériaux d'enseignement. De graves déficits de capacité, dont le manque de personnel, de matériel et de fournitures médicales, continuent d'entraver les progrès dans le secteur de la santé.

44. Malgré le redressement du pays et des progrès concrets, la situation ne s'est toujours pas améliorée dans de nombreuses régions, en particulier dans les districts les plus dévastés et dans ceux qui ont été les plus touchés par les déplacements de populations. Afin d'assurer la consolidation constante de la paix et la poursuite du relèvement, il faut appuyer la réinsertion des rapatriés et tous les secteurs doivent bénéficier équitablement des efforts de redressement.

45. Pour venir en aide au Gouvernement dans les zones les plus vulnérables, les équipes de soutien de la transition, mises en place par l'équipe de pays des Nations Unies ont défini les besoins et priorités et élaboré des stratégies pour assurer une transition sans heurt vers le développement à long terme. Le but est d'assurer durablement la réinsertion des populations rapatriées et la fourniture d'une assistance aux groupes très vulnérables pendant la transition. À l'heure actuelle, ces équipes sont déployées à Kambia, Kono et Kailahun. Des préparatifs sont en cours pour étendre leurs activités à tous les autres districts d'ici à la fin de 2004. Cette opération sera synchronisée avec la réduction des effectifs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les bureaux des affaires civiles sur le terrain de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour faire en sorte que le transfert des responsabilités principales se fasse sans à-coup. À cet égard, le Gouvernement, les équipes de soutien, la MINUSIL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé conjointement des stages de formation à la planification à l'intention de tous les comités de relèvement au niveau des districts. Ces stages avaient essentiellement pour objet d'améliorer les capacités d'analyse des membres de ces comités et de les guider lors de l'établissement des rapports sur la transition au niveau des districts, qui viendront enrichir le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et constitueront une note de transfert des pouvoirs aux conseils de district. Il est prévu d'offrir des formations analogues aux conseillers locaux nouvellement élus.

46. La situation économique continue de s'améliorer en Sierra Leone. Le produit intérieur brut a augmenté d'environ 6,5 % en 2003, quatrième année consécutive

marquée par une reprise économique soutenue. Au cours du premier trimestre de 2004, une grande entreprise d'extraction de kimberlite diamantifère a lancé ses activités de réduction. La prospection de pétrole au large des côtes devrait commencer bientôt. Le relèvement de la Sierra Leone est stimulé par l'accroissement rapide des importations financées par des donateurs, des activités de reconstruction à grande échelle, la forte expansion des terres cultivées, le regain de confiance des investisseurs, ainsi que l'essor du tourisme et l'augmentation des envois de fonds et des investissements de la part des expatriés sierra-léonais, ainsi que par des politiques financières et monétaires généralement saines.

47. Toutefois, l'inflation devra être surveillée. En 2003, l'inflation des prix à la consommation avait progressé de 6,6 % en moyenne en raison des emprunts nationaux contractés par le Gouvernement dont le montant avait été supérieur aux prévisions, de la baisse des taux de change et de la hausse des cours internationaux du pétrole. Le taux d'inflation de mars 2003 à mars 2004 fait apparaître une certaine accélération (11 % à Freetown, 9,5 % à Bo, 16,5 % à Kenema et 22 % à Makeni). Pour juguler l'inflation, le Gouvernement devra moins faire appel aux banques nationales pour financer les déficits publics tout en accroissant la production.

48. Pour maintenir une forte croissance, il faudra poursuivre les réformes. Outre l'application de politiques macroéconomiques saines, il convient avant tout de définir des stratégies gouvernementales de nature à réduire la pauvreté, de créer un climat plus propice aux investissements, notamment grâce à l'amélioration des infrastructures, à l'adoption de réglementations équitables et prévisibles et d'un code des investissements bien conçu, de réformer le secteur commercial, de renforcer les droits de propriété et de poursuivre la lutte contre la corruption.

49. En outre, il faudra s'attaquer à d'importants problèmes tels que la réduction de l'assistance des donateurs du fait d'un changement de priorités. Dans le cas du Programme alimentaire mondial, seuls 40 % des donateurs ont répondu aux appels de fonds cette année par rapport à plus de 90 % les années précédentes. Compte tenu de la diminution prévue de l'aide des donateurs, l'économie devrait accuser un ralentissement d'ici à 2005, le taux de croissance annuel de plus de 6 % (son niveau actuel) tombant à moins de 4 %.

VIII. Dimension régionale

50. Le 20 mai 2004, les Présidents guinéen et sierra-léonais et le Président du Gouvernement national transitoire du Libéria ont tenu un sommet d'une journée à Conakry pour reconstituer officiellement l'Union du fleuve Mano. Les chefs d'État se sont déclarés déterminés à promouvoir des mesures de confiance et de sécurité dans la sous-région, à renforcer la coopération entre leurs pays et à accélérer leur développement économique de manière intégrée et durable. À l'invitation des trois chefs d'État, les Présidents de la République de Côte d'Ivoire et du Mali ont également participé au Sommet.

IX. Coopération et coordination avec d'autres opérations de maintien de la paix

51. La MINUSIL, la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont poursuivi leurs efforts pour mettre en place les dispositifs de coopération transfrontières et intermissions. Les chefs de mission et les commandants des forces des trois opérations continuent de tenir des réunions périodiques pour établir des mécanismes de planification conjointe et d'échange d'informations. Mon Représentant spécial pour la Sierra Leone s'est rendu au Libéria en mai pour procéder à un échange de vues avec son homologue et faire le point de la situation dans leurs zones de mission respectives. En avril 2004, le chef de la police civile de la MINUSIL est allé au Libéria en compagnie de l'Inspecteur général de la police sierra-léonaise pour rencontrer le Directeur général de la Police libérienne et le chef de la police civile de la MINUL et créer des mécanismes de planification conjointe et d'échange d'informations. On espère que ces initiatives contribueront à renforcer les réseaux de police dans la sous-région.

52. La MINUSIL a créé un groupe de travail de la coordination, chargé d'élaborer une formule de coopération intermissions qui faciliterait notamment les opérations militaires transfrontières. Le Groupe de travail a participé à la tribune sur la coopération sous-régionale organisée à Dakar par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest les 29 et 30 avril 2004. La MINUSIL demeure en liaison étroite avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la MINUL. Les commandants du secteur est de la MINUSIL et du secteur 2 de la MINUL se sont rencontrés en mars dans le village frontalier de Gendema pour procéder à un échange de vues sur des questions d'intérêt mutuel. Des dispositions sont actuellement prises pour continuer à organiser de telles rencontres tous les mois. La MINUSIL et la MINUL ont échangé des officiers de liaison, et des préparatifs sont en cours pour étendre ces échanges à l'ONUCI dans l'avenir proche. Des progrès considérables ont déjà été accomplis en ce qui concerne la mise en commun des ressources, comme en témoigne l'aide que la MINUSIL ne cesse de fournir à la MINUL et à l'ONUCI.

X. Observations et recommandations

53. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, le Gouvernement sierra-léonais a réalisé des progrès considérables dans la consolidation de la paix et la promotion de la réconciliation nationale et du relèvement économique. Ces progrès ont été facilités par l'approche progressive et très mesurée adoptée lors de la mise en œuvre du plan de réduction des effectifs de la MINUSIL. On est en train de mettre la dernière main aux préparatifs afin parvenir progressivement à une présence minimale de la MINUSIL en 2005. L'amélioration constante de la sécurité dans le pays a aidé à créer des conditions permettant à la MINUSIL d'amorcer le transfert au Gouvernement des responsabilités principales en matière de sécurité nationale. Le Gouvernement a assumé sans incident la responsabilité de la sécurité dans les provinces septentrionale et méridionale, ce qui marque un jalon dans la consolidation de la paix et de la stabilité dans le pays. Sa volonté résolue de maintenir le cap est encourageante.

54. La tenue avec succès d'élections locales le 22 mai 2004 a marqué une étape importante dans le processus de paix en Sierra Leone. L'élection des conseils de municipalités et de districts est un élément crucial pour la création d'institutions et l'amélioration de la gouvernance dans le pays. Il convient de féliciter la population sierra-léonaise, de même que le Gouvernement et les partis politiques d'avoir mené à bien cet important processus. Je loue les efforts entrepris par la Commission électorale nationale, qui a assuré l'organisation et le déroulement des élections ainsi que les partenaires internationaux qui ont apporté une assistance indispensable, notamment un soutien logistique, technique et financier. Il importe que les conseils locaux récemment élus contribuent à améliorer les conditions de vie de leurs communautés. Il faut aussi espérer que le peuple sierra-léonais tirera parti du rétablissement des structures administratives des pouvoirs locaux pour s'attaquer aux causes profondes du conflit.

55. S'il y a lieu de se féliciter de ces faits encourageants, le Gouvernement doit néanmoins s'attaquer aux graves difficultés logistiques rencontrées par la police sierra-léonaise et en particulier les Forces armées de la République de Sierra Leone s'il veut continuer à progresser. La fourniture de matériel et d'infrastructures adéquats aux forces armées revêt une importance particulière pour renforcer leur capacité et les rendre à même d'assumer efficacement toutes les responsabilités qui leur incomberont en matière de sécurité à mesure que la MINUSIL se retirera progressivement. Les donateurs devront apporter d'urgence une assistance supplémentaire et substantielle dans ce domaine important. Il est donc nécessaire que le Conseil joigne sa voix à celle de l'ONU pour demander aux États Membres d'apporter d'urgence aux forces armées sierra-léonaises l'assistance dont elles ont un besoin pressant.

56. Il est regrettable que des incidents se soient produits entre les forces armées et la police sierra-léonaise alors que le Gouvernement prend la relève de la MINUSIL en vue d'assurer la sécurité dans tout le pays. Il ne fait aucun doute que la paix et la stabilité ne pourront être durablement garanties en Sierra Leone en l'absence de collaboration entre ces deux forces de sécurité. Il est donc essentiel que le Gouvernement mette rapidement en œuvre le plan d'action qu'il avait adopté afin de combler les principales lacunes dans le secteur de la sécurité et qu'il continue de redoubler d'efforts pour apporter des solutions à la question de l'harmonisation des relations entre la police sierra-léonaise et les Forces armées de la République de Sierra Leone grâce à une sensibilisation constante du personnel et à la prise de mesures de discipline. Il convient de faire l'éloge de l'intervention rapide du Gouvernement à cet égard et de la volonté résolue des dirigeants de ces deux forces d'enquêter sur les incidents récents et d'adopter une stratégie commune en vue d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

57. Bien que le Gouvernement sierra-léonais ait accompli des progrès remarquables pour ce qui est de la consolidation de la paix et, notamment du rétablissement de son autorité sur l'ensemble du pays, il reste encore beaucoup à faire pour le rendre mieux à même de fournir des services publics dans les provinces. Les autorités comme les donateurs sont encouragés à fournir une nouvelle assistance dans ce domaine important. En attendant, il est réconfortant de constater une amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays. La Commission de la vérité et de la réconciliation a achevé ses travaux et les activités du Tribunal spécial ont progressé à un rythme satisfaisant, malgré les difficultés financières qu'ont connues ces deux organes dans le passé.

58. Les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre les activités illégales d'exploitation des diamants ont continué de permettre de recueillir des recettes supplémentaires provenant de ce secteur vital. À cet égard, les activités entreprises par le Gouvernement et ses partenaires dans le cadre du Comité directeur de haut niveau pour la réforme de l'industrie du diamant sont tout à fait bienvenues, compte tenu de la nécessité de faire en sorte que ce secteur contribue à la croissance accélérée de l'économie nationale.

59. Les efforts en cours pour améliorer la situation générale au Libéria continuent d'avoir des retombées positives sur l'ensemble de la région du fleuve Mano. Le sommet de l'Union du fleuve Mano récemment tenu en mai à Conakry est une tentative encourageante qui pourrait donner une impulsion positive dans la sous-région. Il faudra que les donateurs fournissent à temps une assistance pour renforcer le secrétariat de l'Union et faire progresser les initiatives convenues.

60. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude aux pays qui fournissent des contingents et des forces de police, ainsi qu'à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et aux pays donateurs pour leur soutien indéfectible à l'action menée pour consolider la paix en Sierra Leone. Je suis également reconnaissant à mon Représentant spécial, M. Daudi Ngelautwa Mwakawago, à tout le personnel militaire et civil de la MINUSIL, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour leur importante contribution à la reprise soutenue du processus de consolidation de la paix en Sierra Leone.

Annexe

A. Mission des Nations Unies en Sierra Leone :
contributions au 16 juin 2004

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police civile</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	Total
Allemagne	—	—	16	—	—	16
Bangladesh	15	17	1 409	3	64	1 508
Bolivie	6	—	—	—	—	6
Canada	5	—	—	9	—	9
Chine	6	—	—	—	—	6
Croatie	10	—	—	—	—	10
Danemark	2	—	—	—	—	2
Égypte	10	—	—	—	—	10
États-Unis d'Amérique	—	—	—	1	—	1
Fédération de Russie	13	4	110	3	—	130
Gambie	15	—	—	4	—	19
Ghana	7	9	776	8	—	800
Guinée	12	—	—	—	—	12
Inde	—	—	—	6	—	6
Indonésie	10	—	—	—	—	10
Jordanie	10	4	118	4	—	136
Kenya	12	9	1 006	8	—	1 035
Kirghizistan	2	—	—	—	—	2
Malaisie	10	—	—	4	—	14
Malawi	—	—	—	4	—	4
Mali	5	—	—	—	—	5
Maurice	—	—	—	2	—	2
Namibie	—	—	—	2	—	2
Népal	10	4	599	4	—	617
Nigéria	9	14	1 551	6	57	1 637
Norvège	—	—	—	3	—	3
Nouvelle-Zélande	2	—	—	—	—	2
Pakistan	15	19	3 788	2	42	3 866
République tchèque	5	—	—	—	—	5
République-Unie de Tanzanie	12	—	—	—	—	12
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	15	7	—	11	—	33
Sénégal	—	—	—	7	—	7
Slovaquie	2	—	—	—	—	2
Sri Lanka	—	—	—	6	—	6

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police civile</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	Total
Suède	3	—	—	4	—	7
Thaïlande	5	—	—	—	—	5
Turquie	—	—	—	7	—	7
Ukraine	5	4	622	—	—	631
Uruguay	11	—	—	—	—	11
Zambie	9	5	821	10	—	845
Zimbabwe	—	—	—	4	—	4
Total	200	96	10 816	122	163	11 450

B. Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 22 juin 2004

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police civile</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	<i>Total</i>
Allemagne	—	—	16	—	—	16
Bangladesh	15	17	1 409	3	64	1 508
Bolivie	6	—	—	—	—	6
Canada	5	—	—	9	—	9
Chine	6	—	—	—	—	6
Croatie	10	—	—	—	—	10
Danemark	2	—	—	—	—	2
Égypte	10	—	—	—	—	10
États-Unis d'Amérique	—	—	—	1	—	1
Fédération de Russie	13	4	110	3	—	130
Gambie	15	—	—	4	—	19
Ghana	7	9	776	8	—	800
Guinée	12	—	—	—	—	12
Inde	—	—	—	6	—	6
Indonésie	10	—	—	—	—	10
Jordanie	10	4	118	4	—	136
Kenya	12	9	1 006	8	—	1 035
Kirghizistan	2	—	—	—	—	2
Malaisie	10	—	—	4	—	14
Malawi	—	—	—	4	—	4
Mali	5	—	—	—	—	5
Maurice	—	—	—	2	—	2
Namibie	—	—	—	2	—	2
Népal	10	4	—	4	—	18
Nigéria	9	14	1 551	6	57	1 637
Norvège	—	—	—	3	—	3
Nouvelle-Zélande	2	—	—	—	—	2
Pakistan	15	19	3 788	2	42	3 866
République tchèque	5	—	—	—	—	5
République-Unie de Tanzanie	12	—	—	—	—	12
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	15	7	—	10	—	32
Sénégal	—	—	—	7	—	7
Slovaquie	2	—	—	—	—	2
Sri Lanka	—	—	—	6	—	6
Suède	3	—	—	4	—	7

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police civile</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	Total
Thaïlande	5	—	—	—	—	5
Turquie	—	—	—	7	—	7
Ukraine	5	4	622	—	—	631
Uruguay	11	—	—	—	—	11
Zambie	9	5	821	10	—	845
Zimbabwe	—	—	—	4	—	4
Total	200	96	10 217	121	163	10 850

Carte